

Les Pegc Le Collège



TRIMESTRIEL – N° 90 – FEVRIER 2019

Ce bulletin a été réalisé par Bruno LAULAN, Dominique ROYER, Philippe RUDANT



Sommaire

Edito	P.1
Résultats Elections	P.2
Actualités	P.3 - 4
Carrières	P.5 - 6 - 7
Brèves - Se syndiquer	P.8



ATTENTION AUX PICKPOCKETS

ILS SONT AU GOUVERNEMENT
ILS AGISSENT DANS L'OMBRE
ILS NOUS FONT LES POCHES.

FONCTIONNAIRES, SI VOUS EN VOYEZ UN,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS LE SIGNALER.

COLERE LEGITIME SUR FOND DE GRAVE CRISE SOCIALE ... QUELLES ISSUES ?

Notre pays, traverse actuellement une crise profonde qui trouve ses origines dans la crise économique et sociale qui a explosé en 2008. Les inégalités n'ont, depuis plusieurs années, cessé de se creuser. Le taux élevé de chômage ne se réduit pas et la précarité s'installe. Le mouvement des gilets jaunes a fait émerger avec force les revendications du pouvoir d'achat et des salaires, la nécessité de services publics et celle d'une réforme de la fiscalité. Autant de revendications portées depuis toujours par la FSU et ses syndicats.

Dans l'éducation, et dans la fonction publique plus généralement, la suppression de milliers de postes se fait cruellement sentir. Pour le second degré, à la rentrée 2019, c'est 2650 postes d'enseignant qui seront supprimés, malgré une hausse des effectifs de 32 000 élèves.

Et, ce gouvernement n'a pas l'intention de s'arrêter là : il prévoit en effet, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur la durée du quinquennat. Pourtant, l'accès facilité à des services publics renforcés est au cœur des préoccupations de la population.

Le grand débat doit d'être l'occasion de remettre en cause les réformes engagées sur la Fonction publique, qui sont porteuses de désorganisations et de privatisations des services publics.

La **FSU** et les organisations syndicales exigent toujours aussi une revalorisation salariale, la suppression du jour de carence et une véritable compensation de l'augmentation de la CSG.

Elles appellent donc le gouvernement à changer radicalement de politique, et à une meilleure répartition des richesses.

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



Résultats CAPA PEGC

Avec un taux de participation de 41,27 %, lors du vote pour les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) des PEGC, et malgré une baisse de 3 % par rapport au précédent scrutin, les listes SNUipp-SNES-SNEP-FSU poursuivent leur progression et confirment leur 1ère place avec 49,49 % des voix exprimées.

Nos listes arrivent en tête dans les 12 académies où elles étaient présentes et y obtiennent 22 sièges sur 23.

Dans 11 d'entre elles, les représentants de la FSU recueillent la majorité absolue, plus la totalité des sièges.

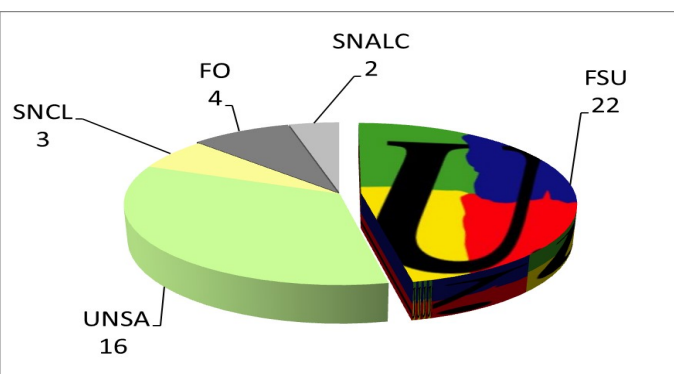
CAPA PEGC	Déc 2018	Déc 2014	Oct 2011
INSCRITS	947	2342	4389
VOTANTS	339	1037	2043
EXPRIMES	289	979	1981
PARTICIPATION	41,27 %	44,28 %	46,55 %

RESULTATS	Nb voix	Déc 18	Déc 14	Diff 18/14
FSU	143	49,49 %	44,84 %	+ 4,65 %
SE UNSA	92	31,83 %	23,80 %	+ 8,03 %
FO	18	6,62 %	8,17 %	- 1,55 %
SNCL/FAEN	17	5,88 %	15,83 %	- 9,95 %
SNALC	15	5,19 %	1,94 %	+ 3,25 %
CGT	4	1,38 %	0,82 %	+ 0,56 %
SGEN	0	0 %	3,17 %	- 3,17 %
SUD	0	0 %	0,72 %	- 0,72 %
SPEG/UER	0	0 %	0,72 %	- 0,72 %

En dépit de l'extinction programmée du corps, près de 947 PEGC étaient encore concernés par ces élections.

Par ce vote massif en faveur des syndicats de la FSU, les PEGC ont réaffirmé leur volonté d'obtenir, concernant leur carrière, le respect de la parole de l'État, c'est-à-dire des carrières identiques à celles des certifiés.

CAPA PEGC 2018 : répartition des sièges



Comité Technique Ministériel EN : la FSU toujours devant !

Le verdict des élections professionnelles au CTM est sans équivoque. En obtenant 34,91 % des voix, la FSU reste la première fédération de l'Éducation, avec près de 13,31 % d'avance sur la suivante, (UNSA : 21,60 %). Elle est cependant légèrement en recul par rapport aux résultats de 2014 (35,50 %).

Le comité technique ministériel de l'éducation nationale (CTMEN) est composé de 15 représentants :

la FSU obtient 6 sièges, l'UNSA 4, FO 2, le SGEN-CFDT, le SNALC et la CGT, un chacun.

Ce résultat conforte la FSU à une place prépondérante dans le paysage syndical. Ce qui lui permettra de porter haut et fort l'exigence d'une politique éducative ambitieuse, sur les moyens consacrés par l'État à l'Éducation, notamment, en termes de personnels et de salaires.

La FSU confortée !

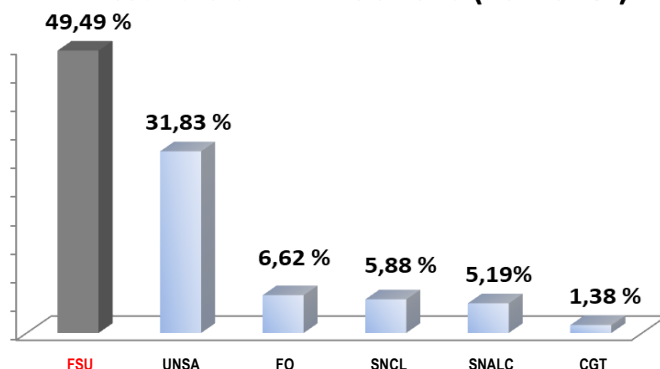
Dans la plupart des secteurs où elle était présente, la FSU maintient ses positions. Elle confirme ainsi sa place de première organisation syndicale dans l'Éducation Nationale, ainsi qu'à l'agriculture. Elle est en léger recul (-0,59%), mais reste la seconde organisation dans la fonction publique d'état.

Avec une participation en baisse de 3 % par rapport à 2014, ce vote aura été marqué par des dysfonctionnements de même nature, surtout à l'Éducation Nationale, où des

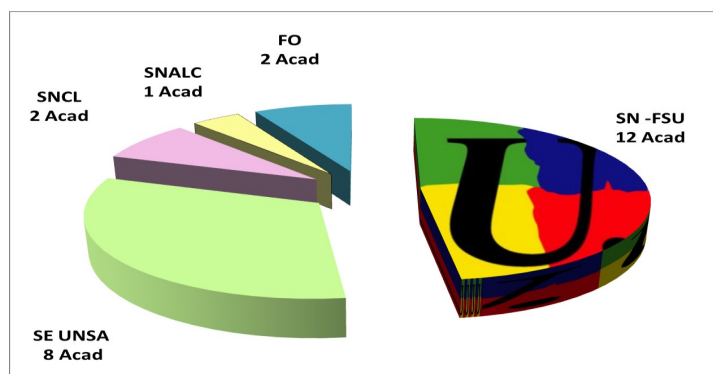
dizaines de milliers d'électeurs ont été empêchés de voter par les contraintes du mode de scrutin.

Au regard de ces résultats, la FSU est confortée dans sa volonté de poursuivre son action pour une école de la réussite pour tous, pour la défense et la revalorisation de nos métiers, pour des services publics de qualité, contre les politiques de suppression de postes, les réformes contestées (emploi, retraite, protection sociale...).

Résultats CAPA PEGC 2018 (voix en %)



CAPA PEGC 2018 : syndicats majoritaires en sièges et/ou en voix



Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique

Présenté en novembre dernier au conseil commun de la Fonction publique, ce rapport est un document utile qui montre la réalité du quotidien des fonctionnaires et des agent-es non titulaires. Il déconstruit nombre d'idées fausses.

L'édition 2018 comporte les statistiques complètes relatives à l'emploi et aux salaires des agent-es de la Fonction publique pour l'année 2016.

La Fonction publique, ce sont aujourd'hui 5,48 millions de personnes (20% de l'emploi en France), parmi lesquelles 967 000 ne sont pas titulaires.

Le nombre d'agents a augmenté de 0,5 % en 2016, mais le taux d'administration stagne. Cela signifie que l'augmentation de la population, et donc de ses besoins, n'est pas prise en compte avec un nombre équivalent d'agents publics.

Par ailleurs, le nombre de fonctionnaires baisse. Le rapport relève ainsi une augmentation de la part des contractuel-le-s dans l'emploi public (+ 2,8 %). Et le gouvernement annonce vouloir aller encore plus loin !

Concernant les rémunérations, le rapport annuel fait le portrait d'une Fonction Publique affaiblie par les politiques d'austérité menées successivement. Il montre aussi que l'entrée en application de la première tranche du protocole PPCR contrarie un peu ce mouvement, avec des gains évidents pour toutes et tous les agent-es.

Pour la FSU, il faut revaloriser davantage toutes et tous les agent-es, et mieux reconnaître leurs missions et qualifications.

La version projet est publiée en ligne par l'administration : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2018>

Appel des organisations syndicales

Les organisations syndicales **CGC, CFTD, CFTC, CGT, FA FP, FSU, Solidaires et UNSA**, représentatives de plus de 5 millions d'agent-es, s'inquiètent de l'avenir promis à la Fonction publique par le gouvernement, et lui demandent d'entendre leurs revendications. Elles l'appellent à renforcer les services publics, la Fonction publique et à conforter le rôle des agent-es !

RECRUTEMENT D'AGENT(E)S TITULAIRES

Face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, la Fonction publique a un rôle important à jouer.

Sans les agent-es, qu'ils soient dans le versant de l'État, celui de la Territoriale ou de l'Hospitalière, les missions indispensables des services publics au service des usagers ne peuvent pas être rendues, l'isolement est renforcé et les inégalités grandissent.

C'est pourquoi, à l'inverse des suppressions d'emplois et d'un recours accru au contrat, prévus par le gouvernement, **les organisations syndicales jugent indispensable la création d'emplois statutaires dans tous les services qui en ont besoin.**

REMUNÉRATIONS - POUVOIR D'ACHAT

Elles exigent également une **revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es.**

Au quotidien, ils travaillent au service de l'intérêt général et font vivre ces services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. C'est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé **des mesures négatives** à leur encontre (**gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...**).

GRAND DÉBAT NATIONAL

ACTION PUBLIQUE 2022

IL FAUT VRAIMENT REVOIR LA COPIE !

Au moment du **grand débat national**, où il sera notamment question de la réorganisation de l'État et des services publics, les organisations syndicales demandent au gouvernement la **suspension du projet de loi relatif à la Fonction publique et des processus engagés sur la réforme de l'État.**

Elles lui demandent l'**ouverture de négociations visant à renforcer la Fonction publique et les droits et garanties de ses personnels.**

Attachées aux principes qui sont ceux de la Fonction publique, au Statut général des fonctionnaires, et statuts particuliers qui représentent une réelle garantie d'égalité entre usagers, elles appellent à **conforter le modèle social de notre pays.**

C'est pourquoi, les organisations syndicales engagent d'ores et déjà **diverses initiatives pour permettre à toutes et tous les agent-es d'intervenir et d'agir afin de peser sur les choix du gouvernement.**

Dans ce contexte, la FSU, a appelé à participer à la journée de mobilisation interprofessionnelle du mardi 5 février, pour obtenir davantage de justice fiscale et sociale et une augmentation du pouvoir d'achat des salarié(e)s, comme des retraité(e)s.

Collège - Rentrée 2019 : DHG rabotées

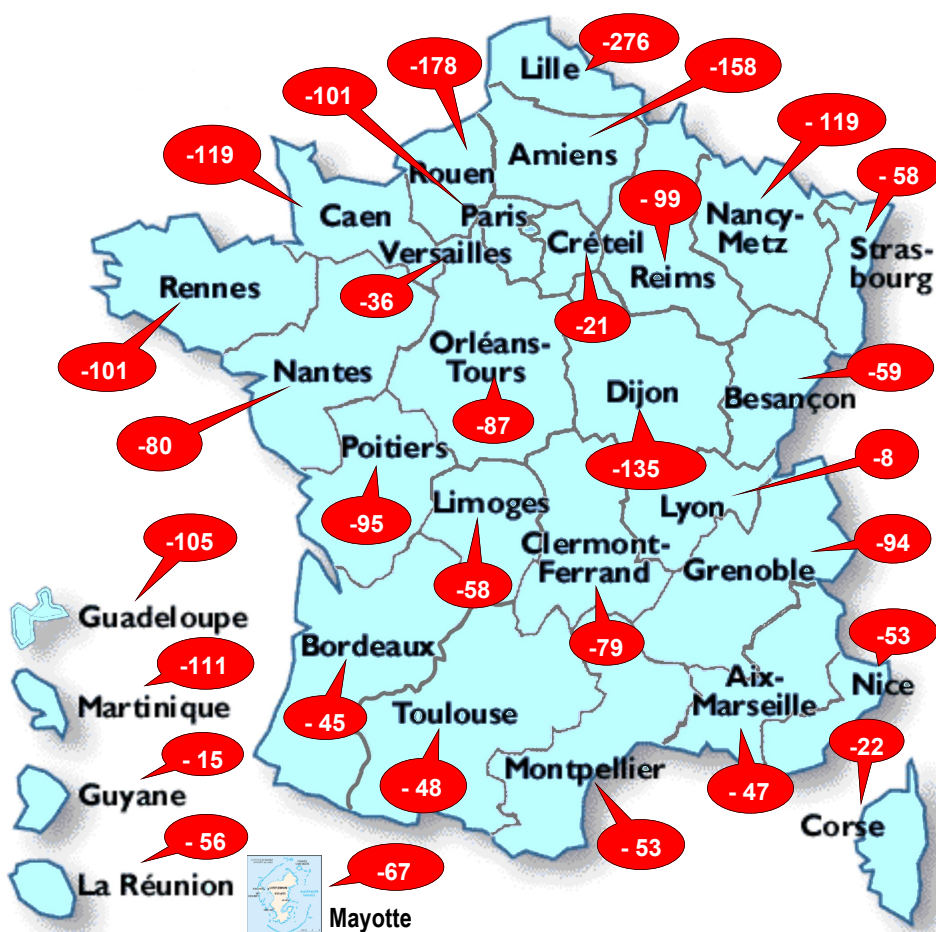
C'était prévisible : les suppressions de postes dans le secondaire (- 2650), couplées avec un nombre d'élèves augmentant (+32 000), allaient impacter fortement les collèges et les lycées. Les dotations horaires globales départementales (DHG) ont confirmé ces inquiétudes. Alors que le ministre reste sur ses positions, la tension monte au sein des établissements, avec un premier mouvement de grève, le 24 janvier dernier.

D'un peu partout, les syndicats de la FSU font remonter des situations difficiles dans les départements, suite à cette carte scolaire.

Qui plus est, le ministère a présenté une enveloppe globale, incluant des heures supplémentaires censées compenser les suppressions massives de postes (voir développement en dernière page du bulletin).

Après avoir accumulé des mesures négatives à leur encontre, c'est une bien mauvaise réponse à la revalorisation salariale, réclamée par les enseignants, que de pouvoir leur imposer une seconde heure supplémentaire, sous couvert d'amélioration du pouvoir d'achat.

Ces nouvelles dispositions vont compliquer la mise en place des emplois du temps, et aggraver des conditions de travail déjà bien malmenées.



Source : SNES-FSU Janvier 2019

RENTREE 2019 : + 32 000 élèves

- ➔ - 600 enseignants dans le privé
- ➔ - 2 650 enseignants
- ➔ 0 CPE
- ➔ + 200 PSY-EN
- ➔ + 4500 AESH
- ➔ - 400 personnels administratifs



PLANS DE TRANSFORMATION MINISTERIELS

Ces plans présentent les projets dans lesquels s'engage chaque ministère. En ce qui concerne l'**Éducation nationale et la jeunesse**, le collège est concerné par les points suivants :

- **Maîtriser les fondamentaux :**
lire, écrire, compter, et respecter autrui

L'interdiction du téléphone portable au collège, dès la rentrée 2018, le déploiement du dispositif « Devoirs faits », l'enrichissement de l'offre pédagogique au collège

- **Mieux évaluer le système scolaire**

En 6^{ème}, évaluation individuelle systématique, standardisée et nationale, accompagnement personnalisé adapté aux élèves, création d'une instance d'évaluation des établissements

- **Réorganiser l'administration territoriale et centrale**

Placer les académies au périmètre des régions, au 1^{er} janvier 2020, déconcentrer et renforcer la gestion de proximité, rapprocher les Centres d'information et d'orientation (CIO) des établissements, réformer l'administration centrale.

- **Moderniser la gestion des RH, diversifier le recrutement**
Amélioration du remplacement et recours à la deuxième heure supplémentaire, meilleure conciliation de la formation continue avec le temps scolaire, développement du recrutement des postes à profil, gestion RH de proximité en établissements à l'échelle infra-départementale, augmentation du recrutement en seconde carrière avec reconstruction de parcours.

Pour la FSU, ce plan n'est pas acceptable en l'état et des négociations doivent s'engager avec le ministère.

DES DIFFICULTES EN FIN DE CARRIERE... ?

Avec la suppression des dispositifs d'aménagement de fin de carrière, tels que la CPA ou le CFA, que le SNUipp-FSU revendique toujours, beaucoup de collègues pensent qu'il n'y a plus aucune solution, ce qui n'est pas tout à fait vrai : voici donc ici, une liste non exhaustive de différents dispositifs existants, qui peuvent permettre dans certains cas précis d'adoucir la fin de carrière.

Temps partiel

Deux possibilités :

- ordinaire : exemple : 15 /18 soit 83,33 % (une quotité de travail comprise entre 80% et 90% donne lieu à une sur-rémunération), voir tableau sur le site du SNUipp,
- annualisé : exemple sur une demi-année pour un 9/18 soit 50 %.

Décret n°82-624 du 20 juillet 1982

Décret n°2002-1072 du 7 août 2002

Aménagement d'emploi du temps

Décidé par le DRRH après avis médical :

- travailler le matin par exemple,
- travailler avec des niveaux choisis.

Circulaire n° 2007-106 du 9-5-2007

Allègement d'emploi du temps

Décidé par le DRRH après avis médical :

- allègement de 6h maxi pour quelques mois, un an, ou plus,
- allègement de 3h pour quelques mois, un an, ou plus.

Circulaire n° 2007-106 du 9-5-2007

Mise à disposition

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante mais qui effectue son service dans une autre administration que la sienne.

Congé de formation professionnelle

Un congé de formation professionnelle est réservé aux petits corps (contractuels, PEGC, etc...) donc il n'y a normalement pas de délai d'attente comme dans les autres corps ; par contre le bénéficiaire s'engage à rester au service de la fonction publique pendant une durée égale au triple du congé de formation.

Disponibilité

Exemple - convenances personnelles : durée de trois ans maximum renouvelable, sans que la durée totale ne puisse excéder dix années pour l'ensemble de la carrière. Les droits à traitement, à l'avancement et à la retraite sont interrompus. Décret n° 2007-611 du 26 avril 2007



Détachement

Le détachement est la situation du fonctionnaire qui se trouve placé dans un corps ou cadre d'emplois différent de son corps ou cadre d'emplois d'origine.

Il exerce ses fonctions et est rémunéré selon les règles applicables dans son corps ou cadre d'emplois d'accueil. Le détachement intervient à la demande du fonctionnaire, généralement dans le cadre d'une mobilité, ou à l'initiative de l'administration.

Mobilité

Il existe plusieurs **possibilités** :

- contacter le ou la Conseiller(e) mobilité carrière du Rectorat,
- connectez-vous sur le site de la bourse interministérielle de l'emploi public : www.biep.gouv.fr
- consulter le document : « La mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique » sur : www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/modernisation_de_la_fp/QR_MPPFP_20091120.pdf

Indemnité de départ volontaire : IDV

Le bénéfice de l'IDV est octroyé aux agents qui souhaitent démissionner de la fonction publique de l'État dans les deux situations définies par le décret :

- poste supprimé ou faisant l'objet d'une restructuration dans le cadre d'une opération de réorganisation du service prévue par un arrêté ministériel ;
- création ou reprise d'entreprise.

La circulaire n° 2017-010 du 27-1-2017 précise sous quelles conditions et modalités les personnels de l'éducation peuvent bénéficier de cette indemnité.

SITUATION DES PEGC au 1er octobre 2018

La mise en extinction des corps PEGC se traduit par une baisse des effectifs de 23 % en 1 an. Aujourd'hui, l'âge moyen des PEGC en activité augmente et atteint 60 ans et 1 mois. Malgré la baisse des effectifs, le nombre de collègues qui poursuivent leur carrière au-delà de 62 ans, continue à progresser très sensiblement (113 en 2017-238 en 2018).

A l'heure actuelle, il reste 2 PEGC Classe Normale et 29 PEGC Hors Classe, répartis dans 18 académies (sur 31).

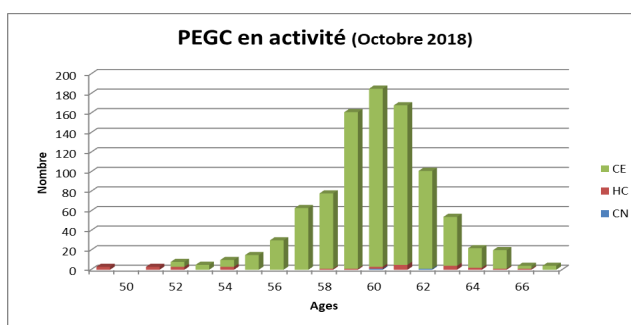
Le ratio de 100 % pour l'accès à la HC aurait dû permettre la promotion de tous et de fait, l'extinction du grade CN. Cette situation figée depuis de trop nombreuses années est consécutive au maintien systématique d'avis défavorables et au refus de certains recteurs d'accorder cette promotion de grade. Pour la 2ème année consécutive et pour ces mêmes raisons, on constate également que, dans certaines académies, toutes les possibilités accordées pour l'accès à

la classe exceptionnelle, n'ont pas été utilisées. **Ce n'est pas acceptable !**

Si aujourd'hui près de 97 % des PEGC sont à la classe exceptionnelle, notre revendication du respect de la parole de l'Etat reste toujours d'actualité : seuls **347 PEGC (39,48%)** sont à la Cl.Ex 5 Ech à l'indice terminal 798. Or le nombre et l'âge moyen des collègues à la Cl.Ex 4 Ech (**427 ; 59 ans 7 mois**) comme à la Cl.Ex 3 Ech (**86 ; 57 ans 10 mois**) ne permettront pas à certains d'entre eux de partir à la retraite, à 62 ans, avec la Cl.Ex 5 Ech compte tenu de la durée de passage des échelons 3 et 4, (2,5 ans), pour atteindre l'indice terminal 798.

Pour le SNUipp, il faut obtenir l'extinction de la classe normale et de la hors classe, la levée de tous les avis défavorables, ainsi que l'accès aux indices supérieurs à 798, auxquels les certifiés peuvent prétendre (972 Classe exceptionnelle).

AGE MOYEN PAR ACADEMIE TOUS GRADES OCTOBRE 2018	
AIX MARSEILLE	60 ans 1 mois
AMIENS	59 ans 3 mois
BESANCON	61 ans 3 mois
BORDEAUX	59 ans 8 mois
CAEN	59 ans 3 mois
CLERMONT FERRAND	60 ans 4 mois
CORSE	61 ans 1 mois
CRETEIL	60 ans 8 mois
DIJON	60 ans 3 mois
GRENOBLE	59 ans 6 mois
GUADELOUPE	60 ans 1 mois
GUYANE	60 ans 6 mois
LILLE	60 ans 5 mois
LIMOGES	59 ans 6 mois
LYON	60 ans 3 mois
MARTINIQUE	60 ans 10 mois
MONTPELLIER	59 ans 11 mois
NANCY-METZ	59 ans 6 mois
NANTES	59 ans 11 mois
NICE	60 ans 6 mois
ORLEANS-TOURS	60 ans 4 mois
PARIS	61 ans 1 mois
POITIERS	60 ans 3 mois
REIMS	60 ans 4 mois
RENNES	59 ans 4 mois
REUNION	59 ans 6 mois
ROUEN	59 ans 7 mois
STRASBOURG	60 ans 1 mois
TOULOUSE	59 ans 5 mois
VERSAILLES	60 ans 9 mois



Evolution des corps actifs PEGC en 7 ans							
	CN	%	HC	%	CE	%	TOTAL
2011	24	0,55%	484	11,18%	3820	88,26%	4328
2012	19	0,52%	293	7,98%	3356	91,5%	3668
2013	17	0,60%	177	6,20%	2659	93,20%	2853
2014	14	0,61%	85	3,69%	2206	95,70%	2305
2015	11	0,56%	61	3,15%	1862	96,28%	1934
2016	6	0,38%	49	3,17%	1488	96,44%	1543
2017	4	0,33%	35	2,89%	1172	96,78%	1211
2018	2	0,21%	29	3,13%	879	96,66%	910

Octobre 2018	CL.EX / 2°Ech	CL.EX / 3°Ech	CL.EX / 4°Ech	CL.EX / 5°Ech	TOTAL CL.EX
Nombre	19	86	427	347	879
% CL. EX	2,16%	9,78%	48,58%	39,48%	100%
AGE MOYEN	59 ans 11 mois	57 ans 10 mois	59 ans 7 mois	61 ans 1 mois	59 ans 11 mois

TAUX PEGC de plus de 60 ans						
	2018	2014	2013	2012	2011	2010
Classe Normale	100%	28,57%	29,41%	26,31%	25,00%	15,38%
Hors Classe	51,72%	10,59%	12,99%	5,80%	4,13%	3,47%
Classe Exceptionnelle	59,73%	16,14%	12,11%	9,89%	9,48%	7,90%
TOTAL	59,56%	16,01%	12,27%	9,65%	8,96%	7,23%

Cl.Normale	
Echelons	Oct-2018
8	0
9	0
10	0
11	2
TOTAL	2

Hors.Classe	
Echelons	Oct-2018
3	0
4	0
5	0
6	29
TOTAL	29

Cl.Except.	
Echelons	Oct-2018
2	19
3	86
4	427
5	347
TOTAL	879

PPCR - 2019

Lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, le secrétaire d'état chargé de la Fonction publique, Olivier Dussopt, avait annoncé la reprise des mesures **PPCR** au 1er janvier 2019. Cette annonce a été confirmée lors du rendez-vous salarial du mois d'octobre dernier. Rappelons que ce point est crucial pour le plan de carrière des PEGC. En revanche, aucun changement concernant la revalorisation du point d'indice, la journée de carence, ni sur la compensation pérenne de la hausse de la CSG.

PPCR : 5 points de conversion primes/points au 01/ 01/ 2019

Cela ne change rien au montant de votre salaire, parce que c'est une conversion d'une partie de l'indemnitaire en points d'indice. Au premier janvier 2019, votre indice du mois de décembre a augmenté de 5 points, quelque soit votre échelon.

En revanche, si il n'y a pas d'incidence sur le salaire, cela aura une conséquence sur le montant des pensions, parce que son calcul prendra bien en compte les 5 points d'indice au 01/01/2019.

Nos revendications pour les PEGC

Pour le SNUipp-**FSU**, la parole de l'état doit être respectée : c'est-à-dire, des mêmes perspectives de carrière pour les PEGC, que pour les certifiés. Actuellement, les PEGC peuvent atteindre au maximum l'indice 798 (821 au 01/01/2021), alors que les certifiés ont accès à des indices jusqu'à 972.

Des démarches en ce sens seront conduites prochainement par le Secteur National du SNUipp-**FSU**, en vue d'une audience auprès du ministère de l'Éducation Nationale.

Grilles PEGC						
Classe Exceptionnelle	Echelon	Durée Echelon	Indice actuel	Indice Janv-19 (1)	Indice Janv-20 (2)	Indice Janv-21 (3)
	6					821
	5	3	793	798	806	806
	4	2,5	751	756	763	763
	3	2,5	705	710	715	715
	2	2,5	668	673	673	673
	1	1	616	621	621	621
Hors Classe	Echelon	Durée Sept.17	Janv-17	Janv-19	Janv-20	Janv-21
	6		662	667	667	667
	5	3	616	621	621	621
	4	3	543	548	548	548
	3	3	514	519	519	519
	2	3	485	490	490	490
	1	2	461	466	466	466
Classe Normale	Echelon	Durée Sept.17	Janv-17	Janv-19	Janv-20	Janv-21
	11		544	549	549	549
	10	3,5	515	520	520	520
	9	3,5	486	491	491	491
	8	3,5	462	467*	467	467
	7	3	438	443	443	443
	6	3	419	424*	424	424

* 30 % des enseignants bénéficient à ces échelons d'un avancement accéléré d'un an.

(1) 5 points de reconversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire

(2) Revalorisation indiciaire

(3) Création du 6ème échelon de la classe exceptionnelle

1^{er} janvier 2019 :

Seconde conversion d'une part de l'indemnitaire en indiciaire, sous la forme de **5 points d'indice**. Ce report aura un impact sur le montant des pensions.

1^{er} janvier 2020 :

Dernière revalorisation des grilles, de **0 à 8 points d'indice** selon l'échelon.

1^{er} janvier 2021 :

Création d'un 6^{ème} échelon dans la nouvelle grille de la classe exceptionnelle (Indice Sommital 821).

Brèves - Se syndiquer

Une seconde heure supplémentaire !

Pour compenser la suppression massive de postes, Jean-Michel Blanquer a décidé de rendre obligatoire une deuxième heure supplémentaire. Cette mesure irresponsable va dégrader un peu plus nos conditions de travail, et ne compensera pas le manque de postes : beaucoup d'enseignants font déjà des heures supplémentaires. Qui plus est, le montant de cette deuxième heure supplémentaire, sera minoré par rapport au montant de la première.

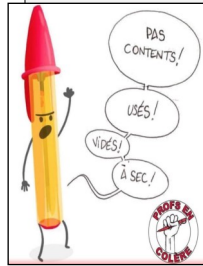
Les PEGC ne sont pas concernés.

DE QUI S'AGIT-IL ?

"Je n'ai aucun problème avec le diagnostic qui est fait par les **stylos rouges**, c'est celui que j'ai fait depuis que je suis arrivé" -

France Inter - 14 janvier 2019

REPONSE : JEAN-MICHEL BLANQUER



CAC 40 : Nouveau record !!



La France est devenue championne du monde en matière de distribution de dividendes aux actionnaires. En 2018, les entreprises constituant l'indice phare de la Bourse parisienne leur ont versé 46,81 milliards d'euros, soit 48% de leurs résultats de l'exercice écoulé.

Ce chiffre est un peu supérieur à celui de 2017 (45,1 milliards) et celui de 2016 (46 milliards).

Retrouvez le SNUipp-FSU sur les réseaux sociaux



Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/snuipp/>



Twitter : @leSNUtutte <https://twitter.com/lesnututte>



Instagram : <https://www.instagram.com/snuippfsu/>

Calendrier des vacances scolaires 2018 - 2019

Toussaint

Samedi 20 octobre - lundi 5 novembre 2018

Noël

Samedi 22 décembre 2018 - lundi 7 janvier 2019

Hiver

zone A : samedi 16 février - lundi 4 mars 2019

zone B : samedi 9 février - lundi 25 février 2019

zone C : samedi 23 février - lundi 11 mars 2019

Printemps

zone A : samedi 13 avril - lundi 29 avril 2019

zone B : samedi 6 avril - mardi 23 avril 2019

zone C : samedi 20 avril - lundi 6 mai 2019

Été

Samedi 6 juillet 2019

Zone A :

Besançon, Lyon, Bordeaux, Dijon, Limoges, Clermont-Ferrand, Grenoble, Poitiers.

Zone B :

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Nice, Strasbourg.

Zone C :

Créteil, Paris, Montpellier, Toulouse, Versailles.

PEGC

Pas d'heure supp. ni de service partagé

Définies par l'article 25 du décret du 14 mars 1986, les obligations de service des PEGC ne font mention **ni d'heure supplémentaire, ni de complément de service.**

Ainsi, la réponse ministérielle reste bien d'actualité : « ...il peut être envisagé de demander aux PEGC d'effectuer des heures supplémentaires ainsi que d'assurer un complément de service dans un autre établissement **sur la base du volontariat** ». Réponse confirmée par une décision du Conseil d'État.

Rappel : le remplacement de courte durée des enseignants est institué par le décret du 26 août 2005. Il ne modifie pas le décret original et **ne s'applique donc pas aux PEGC.**

3 POSSIBILITES pour se syndiquer :

- en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/>
- contacter votre SA
- renvoyer le talon complété



Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : VILLE :

Mail : Téléphone :

Collège d'exercice :

Code postal : VILLE :

à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris



**ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN**

SNUipp-FSU - 128, Boulevard Blanqui - 75013 Paris

Tel : 01.40.79.50.75

Courriel : college@snuipp.fr

Directeur de publication : Bruno Lulan - Imprimerie Rivaton - 93420 Villepinte

N° CPPAP 0318 S 05219 - N° ISSN 1290-0672 - Prix au n° : 1 €

Les Pegc - Le Collège